LE PEUPLE D'ABORD

N/236

du 22 au 28 oct 2024

Magazine Hebdomadaire d'analyses et d'Informations générales

JUSTICE

LE CHEF DE L'ÉTAT A ASSISTÉ À LA RENTRÉE JUDICIAIRE DE LA COUR DE CASSATION

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
JUSTICE
TRAVAIL
PAIX
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

SOMMAIRE

06 RENTRÉE JUDICIAIRE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2024-2025 09

14 18ÈME CONSEIL DES MINISTRES

CARNET ROSE 32

L'EDITORIAL

À point nommé !

La Politique de la ville, plus qu'une simple dénomination, un véritable cheval de bataille pour le Chef de l'État. Pour preuve, il a fait de ce créneau un ministère rattaché à celui de l'urbanisme.

À l'ère de la modernisation des villes, penser à la politique de la ville est une décision qui vient à point nommé.

La République démocratique du Congo ne doit pas rester en marge surtout dans le cadre du développement intégré des entités territoriales décentralisées.

L'urgence s'impose et le Président Tshisekedi ne lésine nullement sur les moyens pour ce faire.

À travers la République, des chantiers ont été ouverts et le cinquième Président compte sans désemparer réduire les inégalités sociales. C'est même la raison du lancement du Programme de développement local des 145 territoires (PDL-145 T), qui se veut un programme salutaire pour les villes ainsi que d'autres entités décentralisées et déconcentrées.

La politique de la ville est un moyen efficace de lutter contre les constructions anarchiques causant inondations et autres problèmes.

Giscard Kusema

Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo,
Président de la République démocratique du Congo

JUSTICE

LE CHEF DE L'ÉTAT A ASSISTÉ À LA RENTRÉE DE LA COUR DE CASSATION

Magistrat suprême, le Chef de l'État Félix Tshisekedi a assisté, le mardi 15 octobre 2024 au Palais du peuple, à l'audience solennelle et foraine de la rentrée judiciaire 2024-2025 de la Cour de cassation. La rentrée judiciaire est l'occasion de jeter un regard rétrospectif sur l'exercice écoulé et de fixer les objectifs pour l'avenir. Dixit Élie Ndomba, 1er président de cette haute cour de l'ordre judiciaire congolais.

Dans son allocution, le Bâtonnier national a fait un plaidoyer pour la « défense des avocats », en évoquant la complémentarité entre l'avocat et le magistrat.

De son côté, le Procureur général près cette juridiction a présenté sa mercuriale sur « la portée de la présomption d'innocence », une leçon publique contre les tribunaux des réseaux sociaux.

Quant au premier Président de la Cour de cassation, Ndomba Kabeya Élie-Léon, son discours a été axé sur le travail des greffiers. Pour lui, tous les maillons de la chaîne judiciaire méritent une reconnaissance de la nation.

Bernard Tshishimbi et Guillaume Modimola

DIPLOMATIE

L'AMBASSADEUR D'ITALIE EN RDC A FAIT SES ADIEUX AU PRÉSIDENT TSHISEKEDI

Le samedi 19 octobre 2024 à la Cité de l'Union Africaine, le Président Félix Tshisekedi a reçu l'ambassadeur de l'Italie en République Démocratique du Congo (RDC), Alberto Petrangeli, venu lui faire ses adieux après 26 mois de mission diplomatique

Le samedi 19 octobre 2024 à la Cité de l'Union Africaine, le Président Félix Tshisekedi a reçu l'ambassadeur de l'Italie en République Démocratique du Congo (RDC), Alberto Petrangeli, venu lui faire ses adieux après 26 mois de mission diplomatique.

Accompagné de la ministre congolaise des Affaires étrangères Thérèse Kayikwamba Wagner, le diplomate italien a échangé avec le Chef de l'État sur l'état des relations bilatérales entre la RDC et l'Italie.

Concernant la coopération entre Rome et Kinshasa, l'ambassadeur Petrangeli est revenu sur les actions que son ambassade a amorcées, les chantiers en cours à travers le pays pour renforcer les relations politiques et commerciales entre les deux pays.

Pour Alberto Petrangeli, « c'est sur la jeunesse de la RDC qu'il faut parier. Il faut vraiment investir dans la jeunesse, dans son éducation, dans sa formation professionnelle afin de lui donner les moyens de s'épanouir », a-t-il affirmé.

Chris Mumpakani Atem

LE PRÉSIDENT TSHISEKEDI A REÇU LA MINISTRE LIBÉRIENNE DES AFFAIRES

Le jeudi 17 octobre dernier à la Cité de l'Union africaine, sur les hauteurs du Mont-Ngaliema, le Chef de l'État a reçu Mme Sara Beysolow Nyanti, ministre des Affaires étrangères du Libéria. Avec son hôte, le Président Tshisekedi a évoqué « le renforcement de la coopération entre Kinshasa et Monrovia.

À l'issue de cette audience, la cheffe de la diplomatie libérienne et son homologue de la République Démocratique du Congo (RDC) Thérèse Kayikwamba Wagner ont animé un point de presse qui est largement revenu sur la candidature des deux pays au Conseil de sécurité des Nations Unies pour 2026-2027.

« Il était également question de discuter de notre ambition d'occuper un siège au Conseil de sécurité de l'ONU en 2026-2027 étant donné que la RDC et notre pays partagent une histoire culturelle et éthique commune. », a déclaré Mme Beysolow Nyanti.

Pour Mme Beysolow, il était important de « démontrer la crédibilité de la RDC et du Liberia pour le siège en termes d'ambition, de la position géopolitique, des ressources et aussi des préoccupations multilatérales qui engagent les deux nations.

Évoquant le partenariat entre la RDC et le Libéria, l'émissaire libérienne a annoncé qu'au premier trimestre 2025, une commission conjointe sera convoquée pour signer le protocole d'accord et mettre en place un mécanisme conjoint pour la coopération des questions d'intérêt commun.

De son côté, la ministre congolaise des Affaires étrangères a présenté l'évolution du processus de Luanda en faisant un démenti sur les rumeurs d'un accord signé entre le Rwanda et la RDC.

« Nous ne pouvons pas avancer vers une paix régionale si une partie refuse de reconnaître les griefs et les préoccupations de l'autre" a-t-elle souligné. »

Pour Mme Thérèse Kayikwamba, « les deux parties ne sont pas encore au niveau de la signature d'un accord. L'accord sera signé au terme du processus de discussion et il sera rendu public en vertu du principe de redevabilité, a-t-elle conclu.

(Pitshou Makwela)

CAMPAGNE AGRICOLE 2024-2025 : DE GROS MOYENS MIS À LA DISPOSITION DES 26 PROVINCES

Au nom du Chef de l'État, le vice-Premier ministre Jaquemain Shabani, ministre de l'Intérieur Jaquemain Shabani a procédé, le jeudi 17 octobre 2024 à la place de l'Échangeur Limete, à Kinshasa, au lancement de la campagne agricole 2024-2025 sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon le ministre d'État en charge de l'Agriculture Grégoire Mutshail, « cet événement a pour but la matérialisation du 4ème pilier du programme quinquennal du Chef de l'État concernant l'économie diversifiée en vue de la revanche du sol sur le sous-sol. »

À cet effet, 5 millions de semences, des tracteurs, des pesticides, des masques de champs, des fertilisants, des imperméables, des boutures de manioc, des motos et vélos ainsi que des semences améliorées ont été distribués aux différentes provinces de la RDC.

Le ministre d'État, ministre de l'Agriculture estime qu'au même titre que son lancement, « le suivi et les résultats de cette campagne agricole 2024-2025 doivent faire l'objet d'une appropriation collective ».

Guillaume Modimola

LA RDC PRÉSENTE SES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Le Président Félix TSHISEKEDI tient aux engagements internationaux de la RDC en matière des droits humains.

Au 18ème conseil des ministres du vendredi 18 octobre 2024, le Chef de l'État congolais qui l'a présidé dans la salle du conseil de la cité de l'union africaine à Kinshasa Ngaliema, est revenu sur l'élection de la RDC au conseil des droits de l'homme des nations unies pour l'exercice 2025-2027, le 9 courant à une écrasante majorité.

Depuis qu'il est au pouvoir, le 5ème Président congolais n'a cessé de marteler dans des nombreux segments de haut niveau de l'Onu, et aux différentes tribunes aussi bien à Genève qu'à New-York pour améliorer la gouvernance des droits de l'homme pour un État libre, démocratique et uni. Dans ce même ordre d'idée et pour faire mentir les spécialistes en mensonges, intox et infox, le Président congolais a axé sa communication sur les avancées considérables accomplies sous son leadership, savoir :-la loi sur la protection et réparations des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (loi No 22/065 du 26.12.2022) qui est à l'origine de la création du Fonarev (fonds de réparation des victimes de violences sexuelles et violences liées aux conflits) et de la justice transitionnelle qui en découle de par la création aussi de CIA-VAR: cette commission interinstitutionnelle d'aide aux victimes et d'appui aux victimes placée sous l'autorité directe du Chef de l'État.

Sans oublier cette autre loi qui protège et promeut les droits des peuples autochtones pygmées de la RDC afin de faciliter leur intégration dans la communauté nationale et internationale et d'assurer ainsi l'égalité des chances envers ce peuple longtemps marginalisé (loi No22/030) et la loi organique No22/003 du 3.05.2022 portant protection et promotion des droits des personnes vivant avec handicap.

La protection et la responsabilité du défenseur des droits de l'homme en RDC a aussi fait l'objet d'une loi: celle numéro 23/027 du 15.06.2023.

Pour cristalliser cette donne et pour justifier ce choix de la RDC dans le conseil des droits de l'homme qui prendra effet dès le 1er janvier 2025 jusqu'à 2027, le Président Félix TSHISEKEDI convoquera dans un avenir proche tous les ministres sectoriels sur la situation des droits de l'homme et préparer un rapport circonstancié, pour détailler les actions urgentes à mettre en place pour répondre efficacement aux critiques dont la RDC fait l'objet.

Guillaume Modimola Myande

SITUATION SÉCURITAIRE DE LA RDC PRÉSENTÉE AU CONSEIL DES MINISTRES

Les opérations, visant à traquer les miliciens de la CODECO dans plusieurs groupements en Ituri par les FARDC se poursuivent dans désemparé.
L'objectif de l'armée est de déloger ces miliciens des villages qu'ils occupent depuis plusieurs mois.
Des sources sécuritaires de la province de l'Ituri ont rapporté en fin de la semaine dernière que sept miliciens de la CODECO ont été neutralisés et treize autres blessés, à l'issue des opérations militaires menées par les Forces armées de la République Démocratique du Congo (RDC) , dans le secteur de Banyali Kilo, territoire de Djugu en Ituri.

Toutes ces informations et bien d'autres sur le plan sécuritaire ont été présentées à la 18 ème réunion du Conseil des ministres présidée le vendredi 18 septembre dernier par Le Chef de l'Etat Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo à la cité de l'Union africaine. Les deux membres du gouvernement, responsable de l'administration du territoire et son collègue chargé de la Défense nationale ont présenté chacun dans son domaine respectif, la situation du pays dans leur domaine respectif.

1. Etat et administration du territoire

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national. L'état d'esprit de la population a été marqué par :
- Les attentes de la population qui suit le déroulement de la session budgétaire à l'Assemblée Nationale et au Sénat, au regard des différentes revendications sociales ;
- Satisfaction quasi générale de la population suite à la qualification de l'équipe nationale « Léopards » au terme de leur victoire face à l'équipe nationale de la Tanzanie lors de la 4ème journée des éliminatoires de la CAN/Maroc 2025.
Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a terminé son rapport par la situation aux frontières, après avoir présenté un succinct résumé de sa participation à la 75ème session du Comité Exécutif du programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.
Le Conseil a pris acte de ce rapport.

2. Situation sécuritaire

Le vice-Premier ministre, ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a présenté la situation opérationnelle et sécuritaire, particulièrement dans la partie Est du pays.
Il a par ailleurs passé en revue le déroulement des opérations en cours principalement contre les miliciens CODECO et ZAIRE dans l'Ituri, les ADF/MTM dans le Nord-Kivu, les combattants Maï-Maï MAYELE dans le Sud-Kivu et les insurgés MOBONDO dans le Kongo Central.
Le Conseil a pris acte de ce rapport.

Blandine Nzovo Niangasa

EMBOUTEILLAGES À KINSHASA

JP BEMBA PRÉSENTE DES MESURES POUR DÉSENGORGER LES CARREFOURS

Le gouvernement central s'implique désormais dans la résolution de la problématique des embouteillages dans la ville province de Kinshasa.
Lors de la dix-huitième réunion du Conseil des ministres, tenue vendredi 18 octobre 2024, le vice-Premier ministre, ministre des Transports, Voies de communication et Désenclavement, Jean-Pierre Bemba Gombo, a présenté une série de mesures issues de deux réunions techniques organisées les 24 septembre et 15 octobre 2024.

Ces réunions ont impliqué les ministères concernés ainsi que le gouverneur de la ville de Kinshasa et leurs experts respectifs.

"Suivant les recommandations du Président de la République, il a été indiqué que 56 carrefours dont l'engorgement empêche la fluidité de la circulation ont été identifiés. Pour y remédier, les mesures suivantes ont été proposées : la présence de policiers dans les différentes intersections, l'aménagement des routes à sens unique en fonction de l'affluence des véhicules sur les principales artères, et la mise en place d'une circulation alternée, étude menée conjointement par la Commission nationale de prévention routière et l'Office des voiries et drainage. Cette circulation alternée sera mise en œuvre dès la semaine prochaine", rapporte le compte rendu de la réunion.

Le gouverneur de Kinshasa et les responsables des services concernés ont été invités à expliquer au Conseil les modalités de mise en œuvre de ces mesures.

Lors des précédentes réunions du Conseil des ministres, le Chef de l'État Félix-Antoine Tshisekedi avait déjà demandé au gouvernement d'apporter une solution durable aux embouteillages sur les principaux axes routiers de la capitale. Il a insisté sur l'importance de restaurer l'autorité de la Police de circulation routière et de faire respecter le code de la route.

Depuis plusieurs années, Kinshasa est confronté à des embouteillages monstres qui paralysent la circulation. Si certains pointent du doigt l'indiscipline des policiers et des conducteurs, d'autres accusent l'État de ne pas entretenir les infrastructures routières. Des projets visant à relancer le chemin de fer peinent encore à se concrétiser dans la ville.

La ville de Kinshasa, initialement construite pour accueillir un million d'habitants, en compte aujourd'hui près de 20 millions, notamment à cause de l'exode rural. L'intervention du gouvernement est donc vivement attendue pour résoudre cette crise de circulation.

Au sujet de l'incendie survenu le 15 octobre 2024 au dépôt de TRANSCO, dans la commune de Masina/Siforco, à Kinshasa, brulant un total de soixante-six (66) bus, le vice-Premier ministre en charge des Transports et voies de communications a indiqué que les enquêtes sont en cours pour faire la lumière sur l'origine de cet incendie, en vue de déterminer les responsabilités sur le plan administratif et poursuivre leurs éventuels auteurs devant les instances judiciaires.

Christian Kusema

CRIMINALITÉ URBAINE

LE GOUVERNEMENT VEUT RENFORCER LES MÉCANISMES D'ENCADREMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE

Le Chef de l'état Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, premier citoyen congolais est revenu sur sa communication faite lors de la sixième réunion du Conseil des Ministres du 19 juillet 2024, à la quelle il rappelait la nécessité de combattre la criminalité urbaine à Kinshasa et l'ensemble du pays.

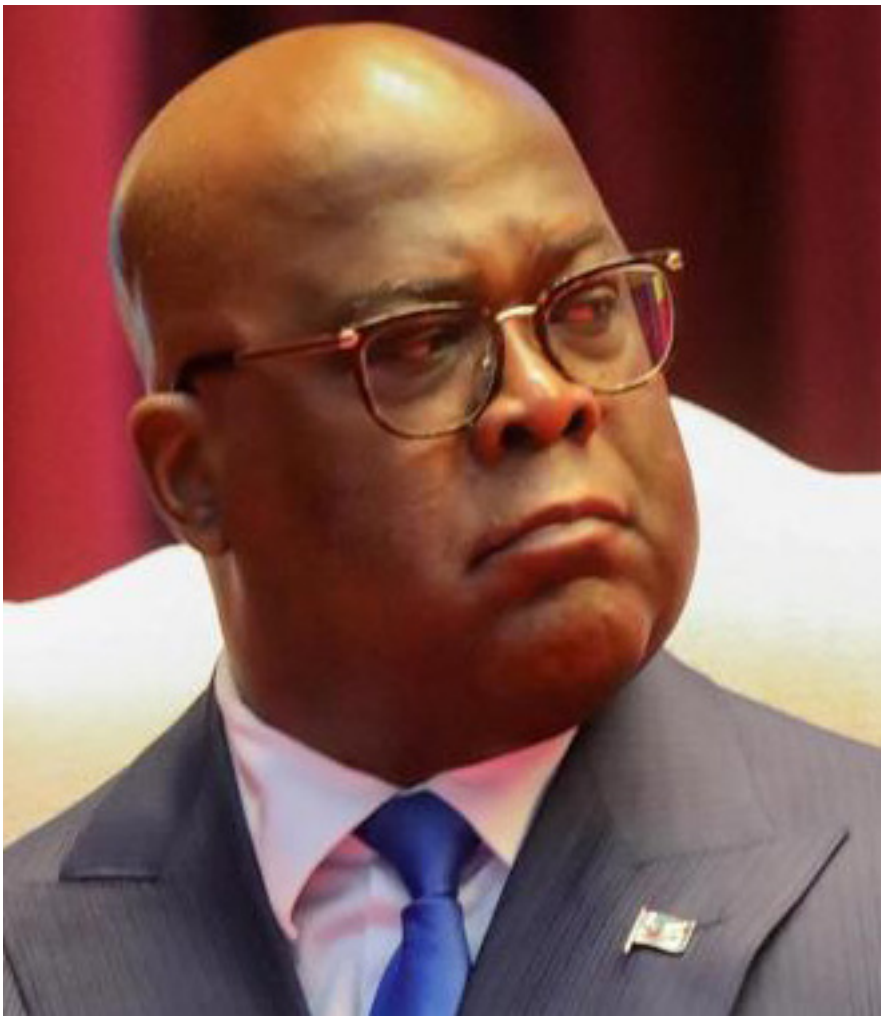

Il s'agit ici de la criminalité urbaine caractérisée notamment par le phénomène Kuluna couplé aux autres actes cruels qui inquiètent les habitants de certaines agglomérations du pays dont Kinshasa.

Subsidiairement à ses instructions déjà données à ce sujet et en considération des fondements sociaux de la délinquance, il a engagé le Gouvernement, sous la supervision de la Première ministre, Chef du gouvernement Judith Suminwa Tuluka, à envisager le renforcement des mécanismes d'encadrement des jeunes désœuvrés à travers des structures publiques et privées d'apprentissage des métiers et de réinsertion sociale.

Quant au vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, à son collègue de la Défense Nationale et Anciens Combattants ainsi qu'au ministre d'État, ministre de la Justice et Garde des Sceaux, en collaboration avec le Conseil Supérieur de la Magistrature, ils ont été chargés d'organiser fréquemment des audiences foraines pour juger les Kuluna et les bandits à mains armées appréhendés afin de donner un effet dissuasif contre toute émulation.

Le Président de la République a par ailleurs appelé à un contrôle rigoureux qui doit régulièrement être fait sur la circulation et la détention d'armes par les militaires et policiers afin de prévenir des crimes commis par des éléments incontrôlés qui opèrent aux côtés des bandits civils ou qui leur prêtent des armes.

Un rapport mensuel conjoint sur les mesures de prévention et sur la répression de la criminalité urbaine devra être produit" a recommandé le Président de la République Félix Tshisekedi.

De nombreux cas de criminalité ont été signalés dans plusieurs villes et localités, perturbant la tranquillité des citoyens, avec des biens volés et des propriétaires parfois tués ou blessés.

Le vol à ciel ouvert a également refait surface avec force à Kinshasa, ce vol audacieux, planifié avec soin est opéré par les mineurs communément appelés enfants de la rue ou mieux Kuluna, sur le long de grands boulevards, profitant des embouteillages pour commettre leur forfait...

Ils arrachent les rétroviseurs, et autres biens à leur portée.

Fanny Kikufi Nzamba

COMPTE-RENDU DE LA DIX-HUITIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 18 octobre 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix- Antoine TSHIESEKEDI TSHILOMBO, a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la dix-huitième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 18 octobre 2024.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;

II. Points d'information ;

III. Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;

IV. Examen et adoption de dossiers

V. Examen et adoption de textes.

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté sur trois (03) points, à savoir :

1. **De la prévention et de la répression de la criminalité urbaine**

Revenant sur sa communication faite lors de la sixième réunion du Conseil des Ministres du 19 juillet 2024, le Président de la République a rappelé la nécessité de combattre la criminalité urbaine caractérisée notamment par le phénomène Kuluna couplé aux autres actes cruels qui inquiètent les habitants de certaines agglomérations du pays dont Kinshasa.

Subsidiairement à ses instructions déjà données à ce sujet et en considération des fondements sociaux de la délinquance, il a engagé le Gouvernement, sous la supervision de la Première Ministre, à envisager le renforcement des mécanismes d'encadrement des jeunes désœuvrés à travers des structures publiques et privées d'apprentissage des métiers et de réinsertion sociale.

COMPTE-RENDU DE LA DDIX-HUITIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Vice Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le Vice Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants ainsi que le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, en collaboration avec le Conseil Supérieur de la Magistrature, ont été chargés d'organiser fréquemment des audiences foraines pour juger les Kuluna et les bandits à mains armées appréhendés afin de donner un effet dissuasif contre toute émulation.

Le Président de la République a appelé à un contrôle rigoureux qui doit régulièrement être fait sur la circulation et la détention d'armes par les militaires et policiers afin de prévenir des crimes commis par des éléments incontrôlés qui opèrent aux côtés des bandits civils ou qui leur prêtent des armes.

Un rapport mensuel conjoint sur les mesures de prévention et sur la répression de la criminalité urbaine devra être produit.

2. De la présence et de la circulation des étrangers dans les sites miniers

Le Président de la République a eu écho de la présence des étrangers dans les zones et sites miniers du pays. Dans certaines régions minières, des exploitants étrangers y opèrent en toute illégalité.

Considérant que la libéralisation du secteur minier, aux termes du Code minier, a donné l'accès à ce secteur, sur toute l'étendue de la République, à tous les opérateurs économiques tant nationaux qu'étrangers, l'abandon du régime d'interdiction de circulation des étrangers dans les zones minières ne devrait pas être vu comme une naïveté de notre pays qui donnerait une passe aux étrangers de faire tout ce qui leur semble bon. Cet abandon était plutôt dicté par les nécessités d'attirer des investisseurs et de répondre à l'exigence du bon climat des affaires.

Pour ainsi mettre fin aux abus des avantages découlant de cette libéralisation, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le Ministre des Mines et tous les autres services étatiques dont la Direction Générale de Migration ont été chargés de mettre en

COMPTE-RENDU DE LA DIX-HUITIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

place un dispositif de contrôle et de surveillance mieux élaboré et rigoureux pour empêcher l'accès dans les sites miniers, des étrangers ne justifiant pas d'un titre de séjour régulier en République Démocratique du Congo, ni d'un investissement dans l'exploitation minière.

Il est aussi utile de veiller scrupuleusement à cette pratique de prête-noms qui a tendance à contourner la Loi.

Les Ministres et services concernés devront présenter leurs conclusions endéans un mois.

3. Des engagements internationaux de la République Démocratique du Congo en matière des droits humains

Le Président de la République a exprimé sa satisfaction à la suite de la brillante élection de la République Démocratique du Congo, notre pays, au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies pour le mandat 2025-2027.

Comme il n'a cessé de le rappeler devant les différentes tribunes des Nations Unies notamment à New-York comme à Genève et au Segment de haut niveau du Conseil des droits de l'homme auquel il a personnellement participé en février 2023, notre engagement à améliorer la gouvernance des droits de l'homme procède de notre conviction en tant que peuple qui croit en un Etat de droit, libre, démocratique et uni.

Tout en dénonçant une entreprise de désinformation et une campagne mensongère tendant à minimiser les efforts consentis par notre pays en matière des droits de l'homme, le Président de la République a rappelé quelques progrès majeurs accomplis sous son leadership. Il s'agit notamment de :

-La promulgation de la Loi n° 22/065 du 26 décembre 2022 portant protection et réparations des victimes de violences sexuelles liées au conflit et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, suivie de la création du FONAREV dédié aux réparations des victimes et de la création, pour les réformes dans le secteur de justice transitionnelle, de la CIA-VAR placée sous son autorité directe ;

COMPTE-RENDU DE LA DIX-HUITIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

-La promulgation de la Loi n° 22/030 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées en République Démocratique du Congo afin de faciliter leur intégration dans la Communauté nationale et internationale et d'assurer ainsi l'égalité des chances envers ce peuple ;
-La Loi organique n° 22/003 du 3 mai 2022 portant protection et promotion des droits des personnes vivant avec handicap ;

-La Loi n° 23/027 du 15 juin 2023 relative à la protection et à la responsabilité du défenseur des droits de l'homme en République Démocratique du Congo.
Dans l'objectif de renforcer notre communication sur cette question au niveau national et international, le Président de la République a décidé de la convocation, sous son autorité, d'une réunion urgente de haut niveau, regroupant tous les Ministres sectoriels et autres structures concernées qui s'y pencheront activement afin de réfléchir sur la situation des droits de l'homme et de préparer un rapport circonstancié, détaillant les actions urgentes à mettre en place pour répondre efficacement aux critiques dont nous faisons l'objet.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.
L'état d'esprit de la population a été marqué par :
- Les attentes de la population qui suit le déroulement de la session budgétaire à l'Assemblée Nationale et au Sénat, au regard des différentes revendications sociales ;
- Satisfaction quasi générale de la population suite à la qualification de l'équipe nationale « Léopards » au terme de leur victoire face à l'équipe nationale de la Tanzanie lors de la 4ème journée des éliminatoires de la CAN/Maroc 2025.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a terminé son rapport par la situation aux frontières,

COMPTE-RENDU DE LA DIX-HUITIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

après avoir présenté un succinct résumé de sa participation à la 75ème session du Comité Exécutif du programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.
Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a présenté la situation opérationnelle et sécuritaire, particulièrement dans la partie Est du pays.

Il a par ailleurs passé en revue le déroulement des opérations en cours principalement contre les miliciens CODECO et ZAIRE dans l'Ituri, les ADF/MTM dans le Nord-Kivu, les combattants Maï-Maï MAYELE dans le Sud-Kivu et les insurgés MOBONDO dans le Kongo Central.
Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a passé en revue la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo et fait le point des actions de riposte en cours.
En ce qui concerne le MPox, il a fait état de la poursuite de la campagne vaccinale dans les 11 Zones de Santé de six (06) provinces en précisant que la couverture vaccinale nationale au 15 octobre 2024 est de 20.960 personnes vaccinées, ce qui représente 45% de la cible.
Le lancement de la campagne de vaccination contre la Mpox à l'Équateur a été fait le 14 octobre 2024 par le Vice-Gouverneur de la province alors que se poursuivent les préparatifs du lancement de la campagne de vaccination dans les deux provinces restantes du premier bloc, à savoir : le Sankuru et Sud- Ubangi.
Au sujet du Choléra, la tendance à la 47ème semaine est marquée par une diminution du nombre des nouveaux cas de choléra, passant de 527 à 484 cas, par rapport à la semaine précédente.
La prise en charge gratuite des cas se poursuit

COMPTE-RENDU DE LA DIX-HUITIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

dans les Centres de Traitement de Choléra (CTC) autant que les investigations des cas et prélèvements des échantillons dans les Zones de Santé touchées ainsi que la surveillance globale (épidémiologique, biologique, environnementale et clinique).

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Trois Notes d'information relevant du secteur des Transports

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a présenté au Conseil une Note d'information à trois volets.

Le premier volet a porté sur la mise au point des mesures, à court et à moyen termes, prises en rapport avec les accidents et incidents constatés sur la navigation intérieure.

Il a indiqué que ces mesures visent à faire face notamment à l'insuffisance de balisage de nos routes de navigation, au non-respect de la règlementation lié à la surcharge, aux voyages nocturnes, au manque de feux de position des embarcations et au non-respect des normes de construction navale.

Les Armateurs censés appliquer cette règlementation sont appelés à s'interdire de naviguer la nuit afin d'échapper à tout contrôle du personnel de l'Administration des Transports. Ces derniers sont, quant à eux, encouragés à faire preuve de rigueur et de professionnalisme.

Le deuxième volet a concerné la problématique des embouteillages dans la ville de Kinshasa. Suivant les recommandations du Président de la République, Chef de l'Etat, il a indiqué que deux réunions techniques se sont tenues les 24 septembre et 15 octobre 2024 avec les Ministères concernés par ce secteur et le Gouverneur de la ville de Kinshasa ainsi que leurs experts.

56 carrefours dont l'engorgement empêche la fluidité de la circulation ont été identifiés, et par conséquent, la mobilité de nos concitoyens. Pour y remédier, les mesures suivantes ont été proposées :

1. La présence des policiers dans les différentes

COMPTE-RENDU DE LA DIX-HUITIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

intersections ;

2. Prévoir des routes dédiées à sens unique selon l'affluence des véhicules sur les principales artères ;

3. La Commission Nationale de Prévention Routière (CNPR) et l'Office des Voiries et Drainage (OVD) ont mené une étude sur la manière de procéder à une circulation alternée qui sera implémentée dès la semaine la prochaine.

Le Gouverneur de la Ville de Kinshasa et les responsables des services précités, intervenant en qualité d'invités, ont pu éclairer le Conseil sur les modalités de mise en œuvre de ces mesures.

Enfin, dans le troisième volet, il est revenu sur l'incendie survenu le 15 octobre 2024 au dépôt de TRANSCO à Masina/Siforco à Kinshasa brulant un total de soixante-six (66) bus.

Afin de déterminer l'origine de cet incendie, les enquêtes sont en cours pour faire la lumière et déterminer les responsabilités sur le plan administratif et poursuivre leurs éventuels auteurs devant les instances judiciaires.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Feuille de route pour le déploiement du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics

Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget a présenté au Conseil la feuille de route pour le déploiement du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) pour la période 2024-2027.

Cette feuille de route détermine le cadre de pilotage du processus de déploiement du SIGMAP et identifie sept (07) étapes majeures pour l'implémentation de cette plateforme de gestion des marchés publics, à savoir :

i. Renforcement du cadre règlementaire de la gestion électronique des marchés publics ;

ii. Réalisation du test et mise à jour du SIGMAP ;

iii. Mise en production du SIGMAP et implémentation dans les entités utilisatrices ;

iv. Acquisition des infrastructures et création de

COMPTE-RENDU DE LA DIX-HUITIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

centre de services partagés ;

v. Renforcement de la sécurité du SIGMAP ;

vi. Formation des utilisateurs ; et,

vii. Migration vers la dématérialisation complète de la commande publique.

Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget a rassuré que cette feuille de route bénéficiera du financement du Gouvernement au travers des Lois des finances de chaque année ainsi que du financement des partenaires techniques et financiers.

Cette démarche, a - t - il rappelé, vise à rencontrer les instructions du Président de la République, Chef de l'Etat, formulées lors de l'atelier de lancement du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics le lundi 29 août 2022 concernant l'implémentation du SIGMAP dans les entités publiques tant au niveau central, provincial que local.

II.6. **Evolution des travaux de construction des rocades de Kinshasa**

Le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a informé le Conseil de l'évolution des travaux de construction des rocades de la ville de Kinshasa dans le cadre du programme sino-congolais.

En effet, la Rocade Sud-Est part de l'avenue Ndjoku, passe par le Boulevard Lumumba, l'avenue Buma (dite « Antoine Gizenga »), atteint N'djili Brasserie, longe l'avenue de la Paix, traverse Kimwenza Gare et termine à Mitendi, en croisant la Route Nationale numéro 1 et ce, sur 41,54 kilomètres. La Rocade Sud-Ouest, elle, va de Mitendi sur la Route Nationale numéro 1 jusqu'à l'Arrêt Mbudi, soit une longueur de 21,38 kilomètres.

Si pour l'une le projet est exécuté par la société CTCE, pour l'autre, la mise en œuvre est faite par la société CREC-8.

Les travaux en cours sur ces deux projets avancent normalement. Ils comprennent l'installation des

COMPTE-RENDU DE LA DIX-HUITIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

bases-vies, pour les chantiers des deux rocades, la préparation et le dégagement des emprises des routes, les travaux de terrassement, l'aménagement des voies de déviation (utiles pendant la construction de la route), la conduite des travaux d'assainissement (construction des caniveaux en cours), ainsi que la construction d'ouvrages hydrauliques (dalots, buses et collecteurs).
Entre-temps, le Gouvernement s'emploie à relever le défi d'expropriation au regard de la présence de plusieurs cimetières sur l'emprise des linéaires des rocades. Car, il s'agit des routes à deux fois deux bandes (2x2), allant dans les deux sens, avec des accotements. Elles ont besoin d'une largeur globale de 20 mètres d'emprise.
Le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a été respectivement complété par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire et le Ministre de l'Urbanisme et Habitat.
Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.7. Financement des projets urgents d'infrastructures

Le Ministre des Finances a, pour sa part, informé le Conseil du financement des projets structurants par le Trésor public en vue de garantir un impact durable sur l'économie nationale tout en améliorant les conditions de vie des citoyens.
En effet, les efforts de stabilisation du cadre macroéconomique déployés entre juin et septembre 2024 ont permis d'améliorer l'environnement des affaires et de renforcer l'attractivité des titres publics, facilitant ainsi, la mobilisation de financements à des conditions plus favorables. Aussi, ont-ils favorisé la constitution des marges de trésorerie qui ont facilité la relance du financement des projets d'investissement urgents dans plusieurs secteurs clés et provinces.

Le Ministre des Finances a précisé que ces projets, qui ont connu des retards en raison des diverses contraintes notamment financières, sont désormais

COMPTE-RENDU DE LA DIX-HUITIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

relancés dans le cadre d'un plan d'action accéléré, visant à répondre aux besoins immédiats de la population et à soutenir la croissance économique. Les fonds mis à disposition ont été affectés notamment au Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T), aux projets d'infrastructures et voiries en provinces et aux projets de développement des infrastructures de la ville de Kinshasa.

Tirant les leçons du passé, le Ministre des Finances a martelé que la réussite de ces projets dépendra de l'efficacité dans leur mise en œuvre, du mécanisme de contrôle et de suivi mis en place et de la capacité à mobiliser les ressources nécessaires.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVE DES DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé un relevé de décisions prises lors de la 17ème réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 11 octobre 2024.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) DOSSIERS

IV.1. Projet pilote de relance de la production avicole

Le Ministre de la Pêche et Elevage a présenté le dossier relatif au projet pilote de relance de la production avicole en République Démocratique du Congo.

En effet, ce projet pilote qui s'étend sur huit (08) différents pôles à travers le pays a l'ambition d'organiser les filières avicoles et les dispositifs d'articulation entre Aviculture Moderne et Aviculture Paysanne dans l'objectif d'assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire en produits avicoles (viande, œufs et produits dérivés).

Le Ministre de la Pêche et Elevage a expliqué les actions et les stratégies de relance, les mécanismes de mise en œuvre du projet, les sources de financement ainsi que le chronogramme d'activités étalé sur 24 mois entre 2024 et 2025.

COMPTE-RENDU DE LA DIX-HUITIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.2. Participation à la relance des activités du Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA)
La Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine a évoqué la nécessité de la participation active de la République Démocratique du Congo à la relance des activités du Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA).
Considérant le leadership de notre pays au sein de cette organisation comptant 11 Etats membres, elle a motivé l'importance d'une redynamisation qui passe notamment par la relance des réunions du Conseil d'Administration et de la Conférence des Ministres plongées dans une léthargie de plus d'une décennie.

L'objectif poursuivi est de permettre à cette structure, à travers l'accomplissement des missions lui assignées, de renforcer une coopération régionale autour des valeurs culturelles partagées par les peuples Bantu.

Par ailleurs, la Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine a annoncé que la République Démocratique du Congo soumettra officiellement sa candidature à la présidence de la Conférence des Ministres en charge des affaires culturelles prévue en mai 2025.

En synergie avec les autres Membres du Gouvernement, elle entend prendre les dispositions idoines aux fins de faire jouer à notre pays le rôle moteur dans la redynamisation du CICIBA.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE QUATRE TEXTES
V.1. Projet de Décret

COMPTE-RENDU DE LA DIX-HUITIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a présenté au Conseil, pour examen et adoption, les grandes lignes du Projet de Décret portant régime de déclaration du patrimoine familial de l'Agent Public de l'Etat.

Il a indiqué que ce texte vient répondre au vide juridique existant sur les modalités particulières de déclaration de patrimoine pour les autres catégories d'Agents publics et clarifie les mécanismes d'exécution des dispositions de l'article 9 point 5 du Décret-Loi n°017/2002 du 03 octobre 2002 portant Code de conduite de l'Agent Public de l'Etat.

Ce projet de Décret vise à garantir la transparence dans la gestion de la chose publique, à assurer la moralisation de la vie publique, à renforcer le devoir d'intégrité des Agents publics, et à mettre en place les outils permettant de détecter, de collecter, d'enquêter et de sanctionner l'enrichissement illicite et toutes les autres formes d'antivaleurs y afférentes, à charge des Agents publics de l'État.

A travers une fiche individuelle de déclaration de patrimoine familial, en version papier et en version électronique, chaque Agent autre que ceux soumis à des régimes particuliers de déclaration de patrimoine, déclare son patrimoine auprès de l'Observatoire de Surveillance du Code d'Ethique Professionnelle (OSCEP) dans les 30 jours qui suivent sa prise de fonctions et dans les 30 jours qui suivent la fin des fonctions, sous peine de poursuites disciplinaires et/ou pénales, selon les cas.

L'Agent est aussi tenu de renouveler sa déclaration de patrimoine familial suivant les mêmes modalités chaque année, au plus tard le 30 avril. Les mêmes sanctions sont applicables en cas de défaut de déclaration dans le délai et en cas de déclaration inexacte prouvée par des enquêtes menées par l'OSCEP.

Le patrimoine familial dont il s'agit comprend l'ensemble des biens meubles et immeubles, matériels

COMPTE-RENDU DE LA DIX-HUITIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

ou immatériels appartenant à l'Agent Public ou à sa famille immédiate, situés sur le territoire national ou à l'étranger.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Décret.

IV.2. Projet de Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil le Projet de Loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 24 octobre 2024.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Loi.

V.3. Projets de Loi de ratification (02 textes)

Le Ministre des Finances a soumis au Conseil, pour examen et adoption, deux textes suivant :

-Projet de Loi portant ratification de la Convention multilatérale destinée à faciliter la mise en œuvre de la règle d'assujettissement à l'impôt au titre du pilier deux ;

-Projet de Loi portant ratification de la convention multilatérale destinée à faciliter la mise en œuvre des mesures relatives aux Conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ces deux textes. Commencée à 14h50', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h27'.

Pour le Ministre de la Communication et Médias,
Porte-parole du Gouvernement en mission,
Yolande ELEBE MA NDEMBO
Ministre de la Culture, Arts et Patrimoines

GESTION DES MARCHÉS PUBLICS

LE CONSEIL INFORMÉ DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LE DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME INTÉGRÉ

Lors de la dix-huitième réunion ordinaire du Conseil des ministres, le ministre d'État, ministre du Budget Aimé Boji Sangara a présenté la feuille de route pour le déploiement du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) pour la période 2024-2027.

Cette feuille de route définit le cadre de pilotage du processus de déploiement du SIGMAP et identifie les étapes majeures pour l'implémentation de cette plateforme de gestion des marchés publics, énumérées en sept points :

i. Renforcement du cadre règlementaire de la gestion électronique des marchés publics ;

ii. Réalisation du test et mise à jour du SIGMAP ;

iii. Mise en production du SIGMAP et implémentation dans les entités utilisatrices ;

iv. Acquisition des infrastructures et création de centre de services partagés ;

v. Renforcement de la sécurité du SIGMAP ;

vi. Formation des utilisateurs ;

vii. Migration vers la dématérialisation complète de la commande publique.

Le ministre d'État, ministre du Budget a rassuré que cette feuille de route bénéficiera du financement du Gouvernement d'une part au travers des Lois des finances annuelles et d'autre part au moyen du financement des partenaires techniques et financiers.

Pour clore le ministre d'État, ministre du Budget Aimé Boji Sangara a rappelé que cette démarche allait dans le sens des instructions données par Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo formulées le lundi 29 août 2022 lors de l'atelier de lancement du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) concernant son implémentation dans les entités publiques tant au niveau central, provincial que local.

Julie Tshienda Mwamba

LES TRAVAUX DES ROCADES DE KINSHASA : UNE BONNE NOTE

Un rapport a été fait dans ce sens, à la 18ème réunion ordinaire du Conseil des ministres par le ministre d'État, ministre des infrastructures et travaux publics

Il s'agit de deux rocades en cours de construction :
- la rocade Sud-Est long de 41,54 km pour ceux qui connaissent bien la capitale de la République Démocratique du Congo (RDC), qui part de l'avenue Ndjoku en passant par Ndjili brasserie, Kimwenza gare jusqu'à Mitendi et ;
- la rocade sud-ouest long de 21,38 km, qui va de mitendi sur la route nationale n°1 jusqu'à l'arrêt mbudi.

Pour le moment, les travaux avancent normalement. Il s'agit de l'aménagement des voies de déviation, construction de caniveaux et des ouvrages hydrauliques notamment.
Le gouvernement s'emploie à l'expropriation au regard des plusieurs cimetières sur l'emprise.

En juin dernier, le Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo avait lancé ces travaux de construction.

L'objectif de ce projet est de réduire les coûts et les temps de transports dans la ville et limiter les embouteillages.

Ce grand chantier est financé par les revenus du contrat sino-congolais.

Jules Tshitumbayi

INFRASTRUCTURES

LE CONSEIL DES MINISTRES NOTE UNE ÉTAPE CLE DANS LA RELANCE DES PROJETS

Le Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, a présidé la 18ème réunion du Conseil des Ministres, vendredi 18 octobre dernier.
Plusieurs notes d'informations ont été présentées lors de cette réunion regroupant les membres du gouvernement, dont celle du ministre des Finances, Doudou Fwamba Likunde Li-Botayi, axée sur le financement des projets d'infrastructure urgents.

L'argentier national a, lors de son intervention, indiqué que le Gouvernement, sous le leadership du Chef de l'État, a lancé un programme de réformes structurelles, pour transformer l'économie et améliorer les conditions de vie des Congolais.

L'objectif principal est de placer le pays sur une voie de développement durable et inclusif, en stimulant les investissements publics et privés, notamment dans des infrastructures essentielles comme les routes, l'énergie, ainsi que les services sociaux tels que la santé et l'éducation.

Il a, par la même occasion, souligné que depuis le 15 juin 2024, le Gouvernement sous les directives de la Première ministre Judith Suminwa a engagé une stratégie de stabilisation macroéconomique, pour freiner l'inflation croissante et restaurer la confiance des acteurs économiques. Les principales actions comprennent la stabilisation du taux de change et le contrôle de l'inflation. Grâce à un resserrement de la politique budgétaire et à une meilleure

LE CONSEIL DES MINISTRES NOTE UNE ÉTAPE CLE DANS LA RELANCE DES...

coordination avec la politique monétaire, la dépréciation de la monnaie nationale a été réduite de 5,50 % entre janvier et juin 2024, à seulement 0,14 % depuis l'investiture du nouveau Gouvernement. L'inflation annuelle a également baissé, passant de 21 % à 15,1 % entre juin et septembre 2024, préservant ainsi le pouvoir d'achat de la population.

Le ministre des Finances a, au cours de cette réunion, rappelé que les efforts déployés pour lutter contre la corruption et améliorer la transparence budgétaire ont permis à l'État de mieux gérer ses ressources. Ces mesures ont également amélioré l'environnement des affaires en RDC, rendant les titres publics plus attrayants et facilitant la mobilisation de financements dans des conditions avantageuses. Depuis le début d'octobre, 160,2 millions USD ont été alloués à ces projets, s'ajoutant aux 62,9 millions USD versés les mois précédents, pour un total de 223,1 millions USD.

Parmi les projets clés, il y a la clôture de la première phase de projet :

- 59 729 397,42 USD ont été payés aux agences d'exécution, répartis comme suit :

- BCECO : 24 732 160,42 USD pour 181 ouvrages.

- CFEF : 7 645 000 USD pour la maîtrise d'œuvre de 635 ouvrages.

- PNUD : 27 352 237 USD pour compléter le financement des ouvrages; les Infrastructures en province :

- Tshopo : 17 millions USD pour moderniser 33,89 km de voirie et d'autres projets locaux.

- Kasaï-Central : 17 millions USD pour relancer 41,536 km de voirie.

- Ituri : 13 millions USD pour divers travaux de voirie.

- D'autres provinces comme Kasaï Oriental, Sankuru, Kongo-Central, et Nord Kivu bénéficient également de financements pour des projets variés ; le développement à Kinshasa :- 25 millions USD alloués à des projets de voirie et de lutte contre l'érosion dans plusieurs communes, avec un paiement de 4 587 410,43 USD pour le démarrage des travaux autour du marché central.

-Paiement du deuxième acompte du projet Kinshasa Arena pour 45 millions USD après que l'entreprise Milvest a respecté la loi; l'électrification rurale : 13 743 850,99 USD pour finaliser 18 projets prioritaires; et les Infrastructures rurales : 30 millions USD pour la réhabilitation des routes de desserte agricole.

Doudou Fwamba a, en outre, évoqué une stratégie de financement diversifiée, intégrant des ressources publiques, des partenariats public-privé, ainsi que des financements bilatéraux et multilatéraux. Parmi les projets structurants à relancer figurent le barrage Grand Katende et d'autres infrastructures clés.

D'où, parmi les recommandations figurent le renforcement du cadre de suivi et d'évaluation des projets; la mise en place d'un mécanisme de contrôle financier et technique; s'assurer que les financements respectent le cadre macroéconomique; promouvoir la transparence et la gestion des projets pour garantir leur durabilité.

Christian Kusema

EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX DOSSIERS SUR LES SECTEURS DE LA PÊCHE ET DE LA CULTURE

Le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a adopté, deux dossiers lors du dernier conseil des ministres vendredi dernier, qu'a présidé le Président de la République, à la cité de l'Union africaine. Il s'agit de projet pilote de relance de la production avicole présenté par le ministre de la Pêche et Elevage, Jean-Pierre Tshimanga Buana, ainsi que la Participation à la relance des activités du Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA).

Pour le premier dossier, le ministre de la Pêche et Elevage, Jean-Pierre Tshimanga Buana a fait savoir que ce projet pilote consiste la relance de la production avicole en République Démocratique du Congo. Il s'étend sur huit différents pôles à travers le pays a l'ambition d'organiser les filières avicoles et les dispositifs d'articulation entre Aviculture Moderne et Aviculture Paysanne dans l'objectif d'assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire en produits avicoles (viande, œufs et produits dérivés).

Le ministre Tshimanga a détaillé les actions et stratégies qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce projet. Cela comprend la formation des producteurs, l'amélioration de l'accès aux intrants de qualité, ainsi que le développement d'infrastructures adaptées. Ces mesures sont destinées à garantir une production durable et efficace.

Concernant le financement, plusieurs sources ont été identifiées. Le Gouvernement congolais prévoit d'allouer une partie de son budget à ce projet tout en recherchant des partenariats avec des organisations internationales et des investisseurs privés. Cela permettra de mobiliser les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre. Le chronogramme d'activités s'étale sur 24 mois, entre 2024 et 2025. Ce calendrier précis permettra un suivi rigoureux des progrès réalisés et garantira que les objectifs fixés sont atteints dans les délais impartis.

Participation à la relance des activités du Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA)

C'est le deuxième dossier, présenté par la ministre de de la Culture, Arts et Patrimoine, Mme Yolande Elebe au cours de la même réunion. La patronne de la Culture a évoqué la nécessité de la participation active de la République Démocratique du Congo à la relance des activités du Centre International des Civilisations Bantu (CICIBA).

Ce projet ambitieux prévoit notamment la relance des activités au sein du CICIBA, à commencer par les réunions du Conseil d'Administration et de la Conférence des Ministres. Par ailleurs, la RDC a manifesté son intention de briguer la présidence de la Conférence des Ministres lors de la prochaine session, prévue en mai 2025. Si elle est élue, la RDC aura pour mission de piloter les actions de cette organisation régionale qui regroupe 11 États membres, partageant un riche patrimoine culturel et linguistique.

En reprenant les rênes du CICIBA, la RDC souhaite non seulement renforcer sa position en tant que leader culturel en Afrique centrale, mais aussi contribuer à la promotion et à la valorisation des cultures bantu à travers le monde. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique plus large de revalorisation du patrimoine culturel congolais et de renforcement de la coopération régionale.

Créé en 1983, le Centre International des Civilisations Bantu a pour mission de promouvoir, étudier et diffuser les cultures bantus. Son siège se trouve à Libreville au Gabon. Les États membres du CICIBA partagent un héritage culturel commun, notamment la langue, les traditions et les croyances. Cette organisation régionale est constituée des pays tels que le Gabon, la RDC, le Congo-Brazzaville, l'Angola, le Cameroun, la RCA, les Comores, la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, la Zambie et le Rwanda.

Pitshou Makwela

CARNET ROSE: LA DIRCABA NICOLE BWATSHIA HONORÉE PAR LA DIRECTION

Pour une surprise, c'en est une. Au moment où elle pensait passer son anniversaire de naissance dans la méditation, Mme Nicole Bwatshia, Directeur de cabinet adjoint du Chef de l'État en charge des questions politiques, Juridiques et diplomatiques a été agréablement surprise d'accueillir, le mercredi 16 octobre 2024 dans son bureau du Palais de la Nation, le Directeur de Cabinet du Chef de l'État Anthony Nkinzo Kamole accompagné des Directeurs de cabinet adjoints André Wameso et Olivier Mondonge.

Un joli bouquet de fleurs et un présent ont été remis à Mme Nicole Bwatshia au nom de la Direction.

Visiblement émue par ce geste convivial de la direction, la Dircaba II a perdu son latin.

Cette marque particulière de collaboration au sein de la Direction du cabinet est très bien appréciée par le personnel au service du Chef de l'État.

En effet, il est fréquent de voir le Diracab Nkinzo effectuer des visites-surprise dans différents services afin de s'imprégner des conditions et ambiances de travail.

Aussi, constate-t-on, qu'il veille au capital humain et au management de proximité.

Giscard Kusema

JUSTICE TRANSITIONNELLE : POURSUITE DES TRAVAUX DE FINALISATION DE L'ADAPTATION DES TEXTES LÉGISLATIFS

Sous l'impulsion du Chef de l'État, la Commission interinstitutionnelle d'aide aux victimes et d'appui aux victimes (CIA-VAR) organise, depuis le dimanche 13 octobre 2024 à Kinshasa, les travaux de finalisation de l'adaptation des textes législatifs sur la Justice transitionnelle.

Selon M. Blaise Ndombe, Coordonnateur adjoint de la CIA-VAR, ces assises « se tiennent conformément aux engagements pris par le Président Tshisekedi devant les victimes des violences sexuelles liées aux conflits et des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité ».

Pour le Professeur Luzolo Bambi, Directeur scientifique de cette commission, c'est " un complément d'implémentation du processus de réparation pour que le système judiciaire congolais soit désormais en mesure de poursuivre les auteurs de différents crimes, en ce compris, ceux dénoncés dans le rapport Mapping. »

« Cela permet aussi d'envisager la création d'une Cour pénale spéciale pour examiner tous les crimes repris dans le projet du rapport Mapping et des chambres mixtes au sein de la Cour de cassation pour tous les justiciables relevant de sa compétence personnelle », a-t-il conclu.

Chris Mumpakani Atem

SOUS LE HAUT PATRONAGE
DE S.E.M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
FELIX-ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO
LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET SECURITE ALIMENTAIRE LANCE LA
CAMPAGNE
Agricole
2024-2025
TO ZONGELA BILANGA
Ir Grégoire MUTSHAIL MUTOMB,

Rentrée judiciaire de la Cour de cassation

La Cour de cassation a effectué le mardi 15 octobre au Palais du peuple, sa rentrée judiciaire 2024-2025.
Le Président de la République, magistrat suprême, a assisté à l'audience solennelle et foraine de cette rentrée judiciaire.
Dans son allocution, le bâtonnier national a fait un plaidoyer pour la défense des avocats, en évoquant la complémentarité entre l'avocat et le magistrat.
La rentrée judiciaire est l'occasion de jeter un regard rétrospectif sur l'évolution sur l'exercice écoulé et de fixer les objectifs pour l'avenir, a indiqué le premier président de la Cour de cassation Elie-Léon Ndomba.

Le Chef de l'État reçoit la ministre des Affaires étrangères du Libéria

Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a eu des entretiens, au cours de la semaine, à la cité de l'Union africaine, avec la ministre des Affaires étrangères du Libéria, Sarah Beysolow Nyanti.
Le renforcement de la coopération bilatérale entre Kinshasa et Moronvia était au menu de leurs échanges.
Une commission conjointe sera convoquée au premier trimestre de l'année 2025, pour signer le protocole d'accord et mettre en place un mécanisme conjoint pour la coopération bilatérale, a déclaré la ministre libérienne au cours d'un point de presse co-animé avec son homologue congolaise des Affaires étrangères Thérèse Kayikwamba Wagner, au sortir de la rencontre avec le Président de la République.
Il a été également question de discuter de notre ambition d'occuper un poste au Conseil de sécurité de l'ONU, au cours de l'exercice 2026-2027, étant donné que la RDC et notre pays partagent une histoire culturelle et ethnique commune " a renchérit madame Beysolow.
À une question sur les rumeurs d'un accord signé entre la RDC et le Rwanda, madame Kayikwamba, qui parlait de l'évolution du processus de Luanda, a démenti ces allégations.
"Nous ne pouvons pas avancer vers une paix régionale si une partie refuse de reconnaître les griefs et préoccupations de l'autre", a précisé madame la ministre des Affaires étrangères.

18ème session du Conseil des ministres à la cité de l'Union africaine

La tradition a été respectée : le vendredi 18 octobre, le Conseil des ministres a tenu, à la cité de l'union africaine, sa réunion hebdomadaire sous la haute direction du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.
La sécurité sur l'étendue du territoire national, l'administration du territoire et la problématique des transports en RDC étaient à l'ordre du jour de la 18ème session du Conseil des ministres.
L'évaluation de la campagne contre le Monkey pox ainsi que d'autres questions en rapport avec l'Économie, la Justice et la Fonction publique, étaient aussi débattues, au cours de cette réunion hebdomadaire.

Pierre Kibambe Somwe

CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES SITES MINIERS

LE GOUVERNEMENT CHARGÉ DE METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE MIEUX ÉLABORÉ ET RIGOUREUX

Ce fut un des points mis sur la table des discussions dans sa communication le vendredi 18 octobre 2024 lors de la dix-huitième réunion ordinaire du conseil des ministres.

Le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a fait savoir qu'il a eu écho de la présence des étrangers dans les zones et sites miniers du pays. Dans certaines régions minières, a-t-il poursuivi, des exploitants étrangers y opèrent en toute illégalité.

Pour ainsi mettre fin à cette réalité, le Chef de l'État a chargé le vice-Premier ministre, ministre de l'intérieur, sécurité, décentralisation et affaires coutumières, le ministre des mines et tous les autres services étatiques dont la direction générale de migration de mettre en place un dispositif de contrôle et de surveillance mieux élaboré et rigoureux pour empêcher l'accès dans les sites miniers des étrangers ne justifiant pas d'un titre de séjour régulier en République Démocratique du Congo (RDC), ni d'un investissement dans l'exploitation minière.

Ces membres du gouvernement devront aussi veiller scrupuleusement à cette pratique de prête-noms qui a tendance à contourner la loi.

Les ministres et services concernés devront présenter leurs conclusions endéans un mois.

Considérant, en effet, que la libéralisation du secteur minier, aux termes du code minier, a donné l'accès à ce secteur, sur toute l'étendue de la République, à tous les opérateurs économiques tant nationaux qu'étrangers, l'abandon du régime d'interdiction de circulation des étrangers dans les zones minières ne devrait pas être vu comme une naïveté de notre pays qui donnerait une passe aux étrangers de faire tout ce qui leur semble bon.

D'après le premier citoyen du pays, cet abandon était plutôt dicté par les nécessités d'attirer des investisseurs et de répondre à l'exigence du bon climat des affaires.

Guylain Kabalundi

LES LÉOPARDS A SUR UN NUAGE

Les Léopards de la République Démocratique du Congo (RDC) sont l'une des meilleures sélections africaines du moment. L'équipe nationale A de football a gagné des places dans le classement de la FIFA. Elle a grappillé une place en plus en moins d'un mois au classement mondial. Elle est passée de la 58ème en septembre à la 57ème place selon le classement de la FIFA du 17 octobre après sa qualification à la CAN Maroc 2025. Sur le continent, elle est dans le top 10 depuis une certaine période bien installée à la 10ème place. Après avoir réalisé un parcours sans faute au terme de la 4ème journée des éliminatoires de la CAN Maroc 2025, la phase finale au pays de Mohammed VI l'attend et le sourit. Les fauves de la RDC qualifiés pour la phase finale doivent également leur exploit au soutien de tout un peuple mais aussi au premier de ses supporters, le Président de la République. L'implication personnelle et totale du Chef de l'État, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo est exemplaire et sans faille. Les sports en général sont des canaux efficaces pour contenter tout un peuple et le football en particulier dans son statut de sport roi. Placés dans des conditions optimales avec une attention soutenue, les Léopards de la RDC ne pouvaient faire mieux que de lui renvoyer l'ascenseur par ricochet, à l'ensemble de la population. Tous n'ont pas eu besoin de sortir leurs calculettes et l'excitation ainsi que la passion étaient au rendez-vous mais pas les crises de tension. Au pays, le premier des congolais ne rate aucun match et en bon communicateur, il s'habille aux couleurs des Léopards et communie avec les supporters au stade des Martyrs.

Il offre toujours une troisième mi-temps aux joueurs comme au staff grâce à sa descente dans les vestiaires après leurs matchs au stade des Martyrs. Et les primes spéciales présidentielles d'encouragement ne manquent pas. Les Léopards sont donc aux petits soins du premier sportif de la République. Son attention particulière pour le onze national rappelle ce qu'un ancien coach de cette équipe, en l'occurrence, Claude Leroy, disait : "... Pour l'équipe nationale de football, en Afrique, il faut une implication personnelle du Président de la République... ". Pour cela, FATSHI ne se fait pas prier. On s'attend à ce que les Léopards soient reçus à dîner aux termes de leur campagne des qualifications chez le Chef de l'État. Les congolais ne doutent pas de l'amour et de la passion de leur Président pour le sport surtout le plus populaire d'entre eux, le football. Les derniers exploits et victoires des Léopards doivent inspirer les sélections nationales masculines et féminines de football de toutes catégories.

C'est le cas des Léopardeaux qui ont gagné le tournoi de l'UNIFAC à Brazzaville et qui devraient être reçus par le Chef de l'État. La sélection du CHAN va elle aussi entrer en campagne. FATSHI fait sa part mais les instances sportives doivent faire autant et à tous les niveaux : gouvernement, ministères, fédérations, ligues, ententes provinciales, mouvements associatifs, etc. Et cela dans toutes les disciplines selon une véritable politique sportive qui inclut de bonnes lois, d'excellentes infrastructures jusque dans les quartiers, un solide modèle économique des sports et loisirs ainsi qu'une formation adéquate des athlètes comme des managers et cadres d'encadrement. Il semble loin les scènes des internationaux qui refusaient de prendre l'avion pour aller jouer à l'extérieur tant que leurs primes n'étaient pas payés ou refusaient de mouiller le maillot. Mais ce n'est pas au premier des citoyens de tirer seul les marrons du feu...

Mazé Muakumanya

Érik Nyindu Kibambe
Directeur de la Cellule de Communication

Giscard Kusema
Directeur-Adjoint

Bernard TSHISHIMBI
Coordonnateur LPDA

Journalistes:

Chris Mumpakani
Christian Kusema
Sandra Mbombo
Guillaume Modimola
Blandine Nzovo
Jules Tshitumbayi
Pitshou Makwela
Rachel Futu
Fanny Kikufi
Aminata Kasa
Carol Lumingu
Pierre Kibambe
Maze Muakumanya
Julie Tshienda
Guylain Kabalundi
Carole Tshimanga
Marie Josée Missia
Nathan Mpoyi

Photographes:

Michel Katompa
Thierry Tshilobo
Prince Awebema
Anta Munoki
Bobette Amuli
Didier Malongo
Omar Asoko
Roger Matutila
Patrick Nkusu
Papy Kasongo
Steve Nkyungu
Richard Sapo

Designer:

Fatuma bibi

LPDA CHEZ VOUS

Copyrigtht Cellule de Communication
Presidentielle octobre 2024